



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lille, le 21 septembre 2020

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités

à

Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs académiques
des services de l'éducation nationale du Nord et du Pas-de-
Calais,
Monsieur le directeur de l'INSPE Lille Nord de France,
Mesdames et messieurs les IA-IPR,
Mesdames et messieurs les IEN-ET/EG,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
du 1er degré,
Mesdames et messieurs les chefs d'établissements des
collèges publics et privés,
Mesdames et messieurs les directeurs des E.R.E.A.,
Mesdames et messieurs les directeurs des écoles primaires
publiques et privées,
Mesdames et messieurs les directeurs des centres de formation
pédagogique privés,
Mesdames et messieurs les directeurs de centre d'information
et d'orientation,

académie
Lille

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Département
des Examens
et Concours

Bureau D.E.C. 3.1

Affaire suivie par
Kévin CAMERLYNCK
Gestionnaire
Téléphone
03 28 37 16 36
Courriel
kevin.camerlynck@ac-lille.fr

Rectorat
Hôtel académique
144 rue de Bavay
BP 709
59033 Lille cedex

Objet : Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI)

Réf. : B.O. n°7 du 16 février 2017

Une session du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive est ouverte au titre de l'année 2021.

L'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) se substitue aux examens du Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap (CAPA-SH) et du Certificat Complémentaire pour les enseignements Adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap (2CA-SH).

L'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) est ouvert aux enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi qu'aux maîtres contractuels, maîtres agréés et maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site académique à partir du lundi 02 novembre 2020 : <http://www1.ac-lille.fr>

Rubrique « Examens et Concours » – Certifications professionnelles
et devra être retourné au plus tard le mercredi 16 décembre 2020 inclus.

Ce dossier, rempli et signé par le candidat, sera :

- soit déposé au département des examens et concours du rectorat pour le 16 décembre 2020 à 17 heures au plus tard, à l'adresse suivante :

1, rue Édouard Herriot 59000 LILLE (bureau DEC 3-1)

- soit confié aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée au plus tard le 16 décembre 2020 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse postale suivante :

Rectorat – Bureau DEC 3-1
144 rue de Bavay
B.P. 709
59033 LILLE CEDEX

IMPORTANT (dispositions particulières concernant uniquement certains enseignants de statut 2nd degré)

- Les candidats exerçant sur des postes spécialisés sans détenir le 2CA-SH, bénéficiaires des dispositions transitoires inscrites au décret du 10/2/2017 (Article 9) ont la possibilité de présenter uniquement l'épreuve n°1.

Ces candidats présenteront leur épreuve entre le 8 mars et le 2 avril 2021.

- Les candidats déjà titulaires du 2CA-SH, admis à concourir, n'ont à présenter que l'épreuve n°3.

Ces candidats présenteront leur épreuve entre le 19 et 23 avril 2021.

Dispositions concernant l'ensemble des candidats

Les documents relatifs à l'épreuve 2 (dossier portant sur la pratique professionnelle) et à l'épreuve 3 (support de présentation de l'action témoignant du rôle de personne-ressource) seront à déposer pour le vendredi 2 avril 2021 à 17 heures au plus tard, sur une plate-forme numérique, dont les coordonnées et les modalités seront communiquées ultérieurement aux candidats.

Pour les candidats devant passer l'intégralité des épreuves, celles-ci se dérouleront entre le 10 mai 2021 et le 11 juin 2021.

Je vous remercie d'assurer une diffusion aussi large que possible de la présente circulaire auprès du personnel intéressé.



Sur la Reçtrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie

Valérie CABUILL
PAUL-ERIC PIERRE